

Communiqué de presse : vendredi 7 mai 2021

## UNE ÉTUDE CANADIENNE AUPRÈS DE 3000 JEUNES VAPOTEURS APPUIE L'INTERDICTION COMPLÈTE DES SAVEURS DANS LES PRODUITS DE VAPOTAGE NICOTINIQUES

**Montréal, Edmonton** — Les résultats d'une [étude](#) auprès de 3000 jeunes et jeunes adultes canadiens qui inclut de nouvelles données soutient l'appel des groupes de santé qui enjoignent le gouvernement fédéral ainsi que huit gouvernements provinciaux à bannir complètement les saveurs des produits de vapotage nicotiniques à l'exception de la saveur « tabac ». L'étude, réalisée par **l'Association Pulmonaire de Nouvelle-Écosse** avec le soutien financier de **Cœur + AVC** et d'autres partenaires, rendue publique hier, montre que les saveurs préférées des jeunes, par ordre décroissant, sont les goûts baies, menthe/menthol et mangue.

« Nous exhortons les gouvernements fédéral et provinciaux à suivre l'exemple de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard en procurant une protection globale pour les jeunes contre les produits de vapotage aromatisés, » dit **Les Hagen, directeur de Action on Smoking and Health**. « Une interdiction partielle des saveurs comme celle mise en œuvre l'année dernière aux États-Unis par l'administration Trump a poussé un grand nombre de vapoteurs à se tourner vers les saveurs restantes incluant le menthol. Comme nous l'avons vu avec l'expérience canadienne du tabac aromatisé, on ne peut pas protéger les jeunes à moins que le menthol soit également banni. »

La [recherche en neurologie](#) appuie l'interdiction du menthol comme étant prioritaire parmi toutes les saveurs. En effet, les produits chimiques utilisés pour produire la saveur de menthol sont connus pour intensifier et accélérer l'absorption de la nicotine par le cerveau, ce qui accélère du même coup la dépendance.

L'[étude](#) a trouvé que les jeunes vapoteurs ne sont pas attirés par la saveur de tabac, un résultat corroboré par les [chiffres récents d'enquêtes](#) de Santé Canada qui montrent que les seuls liquides aromatisés utilisés principalement par les adultes de plus de 25 ans mais pas par les jeunes sont ceux à saveur de tabac.

Les chiffres confirment la grande popularité des produits de vapotage à forte dose de nicotine chez les jeunes. Environ deux tiers des jeunes répondants ont recours à des produits qui contiennent plus de 50 mg/ml de nicotine. Le gouvernement fédéral propose actuellement une limite de 20mg/ml, ce qui correspond au standard européen. Cette limite impacterait la grande majorité des produits de vapotage nicotiniques jetables qui sont les préférés des jeunes.

« Nous applaudissons le gouvernement fédéral et les provinces de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique pour leurs efforts en vue de limiter la quantité de nicotine dans les produits de vapotage » ajoute **Les Hagen**. « Les jeunes ont été ciblés avec des cigarettes électroniques aromatisées et à fort taux de nicotine et ce type de produits a nourri l'épidémie de vapotage chez les jeunes au Canada. Une limite sur de la teneur en nicotine et une interdiction globale des saveurs sont nécessaires pour donner aux enfants et aux ados une véritable chance de se préserver de la nicotine et d'éviter la consommation future de tabac. »

L'étude rapporte aussi que près d'un tiers (27%) des jeunes vapoteurs qui fument ont commencé à vapoter *avant* de fumer. « En plus de constituer une immense inquiétude en lien avec l'initiation au tabagisme, les produits de vapotage doivent subir le même processus d'homologation que tous les produits pharmaceutiques nicotiniques avant qu'ils puissent être considérés comme des aides à la cessation, » affirme **Robert MacDonald, directeur général et président de l'Association pulmonaire de Nouvelle-Écosse**.

« Les gouvernements doivent prioriser la protection de la jeunesse et des non-usagers face au marketing en faveur du vapotage, » dit **Cynthia Callard, directrice des Médecins pour un Canada sans fumée**. « La [recherche converge](#) vers la conclusion selon laquelle ces produits n'aident pas les fumeurs à cesser de fumer lorsqu'ils sont vendus comme des biens de consommation en dehors des milieux cliniques, mais qu'ils ont plutôt pour effet de rendre les jeunes accros. »

« Pour protéger la jeunesse, aucune saveur ne peut être exemptée hormis celle de tabac et le taux de nicotine doit être limité à 20 mg/ml. La seule question en suspens est de savoir si le Ministre de la Santé fédéral et les autres ministres de la Santé provinciaux manifesteront le même courage politique en vue de protéger les jeunes comme l'ont fait leurs homologues de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard? Ou est-ce qu'ils vont céder devant l'industrie du tabac et du vapotage qui affirment que les consommateurs se tourneront vers le marché illégal, soit le même argument avancé lors du débat sur les cigarettes mentholées – une prédiction qui ne s'est jamais avérée, » conclut **Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

#### **Autres résultats :**

L'échantillon analysé regroupe 3009 répondants entre 16 et 24 ans. En moyenne, les répondants avaient commencé à vapoter à l'âge de 16 ans. Plus de la moitié (53%) des répondants rapportaient avoir essayé d'arrêter de vapoter, dont plusieurs ayant tenté plusieurs fois. Le vapoteur moyen vapote 6 jours par semaine à raison de 30 épisodes de vapotage par jour avec six bouffées par épisode. En moyenne, les répondants dépensent entre 13\$ et 22\$ par semaine pour des cigarettes électroniques.

La très grande majorité des répondants indique qu'ils ont à la fois utilisé la cigarette électronique de quelqu'un d'autre (98%) et partagé la leur (92%). Pour ceux qui ont partagé leur matériel, le nombre moyen de personnes avec qui la cigarette électronique a été partagée est de 20.

Environ la moitié (51%) de tous les répondants ont ressenti des effets négatifs au niveau de leur santé liés au vapotage. La majorité des répondants ont rapporté avoir été exposée à des publicités liées au vapotage sur les réseaux sociaux (71%). Les usagers de produits de vapotage jetables (à base de cartouches) constituent la plus grande proportion des répondants (65%).

Pratiquement tous les usagers ont rapporté avoir commencé à vapoter avec des produits de vapotage aromatisés (92%) and continuent de les utiliser (90%). Dans la plupart des provinces, les goûts baies, menthe/menthol et mangue sont les saveurs les plus populaires lors de l'initiation et par la suite. Deux tiers (65%) des usagers ont répondu préférer les produits qui contiennent les concentrations les plus élevées de nicotine (50-60 mg/ml). En ce qui concerne la consommation de tabac, 64% des répondants étaient d'anciens consommateurs et 12% des consommateurs actuels.

Selon la dernière [Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves](#), ce sont 420 000 jeunes de l'âge du secondaire qui ont utilisé des produits de vapotage dans les 30 derniers jours.

- 30 -

Contact:

- **Flory Doucas** @ 514-515-6780
- **Les Hagen** @ 780-919-5546 or [hagen@ash.ca](mailto:hagen@ash.ca)
- **Cynthia Callard** @ 613-600-5764